

Monnaie—Loi

Je dois signaler, monsieur le Président, que sur les 200 millions que le gouvernement fédéral s'est engagé à allouer aux olympiques de Calgary, 27.8 millions seront affectés au coût budgétisé du «Saddledrome», une installation remarquable. En outre, 35 millions serviront à financer la piste de patinage olympique à l'Université de Calgary. C'est la seule piste de patinage de vitesse du monde qui doit être couverte. Autrement dit, grâce à cette installation magnifique nous pourrions continuer à assister aux performances remarquables en patinage de vitesse auquel Gaétan Boucher nous a habitués. Une somme de 62.2 millions ira au Parc olympique du Canada, 30 millions iront au programme de fondation olympique et 45 millions au fonds d'exploitation d'OCO 88, le comité organisateur des Jeux olympiques de Calgary.

Mon collègue, le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, collabore étroitement et harmonieusement avec le comité olympique de Calgary. En cette nouvelle ère de collaboration, tout est possible. Et nous sommes convaincus que si nous respectons nos promesses, les Jeux olympiques de Calgary constitueront un événement remarquable dont tous les Canadiens pourront être fiers pendant que le monde entier nous regarde avec une certaine envie.

De nouveau, je remercie les deux partis d'opposition pour leur bonne coopération. Le programme des pièces de monnaie comporte certains aspects que la Monnaie m'a demandé de ne pas aborder, à cause de la concurrence qui peut s'exercer dans ce domaine. Cependant, je serais prêt à faire part de certaines informations confidentielles aux députés de l'opposition. S'ils le désirent, la Monnaie serait sûrement disposée à les renseigner sur les modalités du programme. La pièce en question constituera une œuvre d'art, et je suis certain que tous les députés voudront s'en procurer pour contribuer à l'effort de financement.

[Français]

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat au nom de notre parti. C'est la première occasion que j'ai, à titre de critique de l'Opposition officielle du ministère des Approvisionnements et Services, de justement faire une allocution sur un projet de loi du ministre. Je voudrais donc profiter de l'occasion pour remercier le chef de l'Opposition (M. Turner) de m'avoir choisi pour faire la critique du ministère des Approvisionnements et Services.

Je regrette que le ministre... enfin! J'allais faire un commentaire, mais on me dit que c'est antiparlementaire. J'aurais aimé obtenir certaines réponses, et j'ose espérer que le ministre pourra répondre tantôt.

[Traduction]

Le programme de monnaie olympique a des antécédents très anciens. On nous dit que des pièces de monnaie avaient été frappées en 480 avant Jésus-Christ, pour souligner la tenue des Jeux olympiques. A cette époque-là, l'objectif n'était pas de trouver des fonds pour la circonstance. C'est plutôt en 1952, lors des Jeux d'Helsinki, que l'on a frappé de la monnaie une première fois comme mesure de financement. Cette année-là, les droits de seigneurage, c'est-à-dire l'écart entre la valeur réelle de la pièce et le prix de vente, ont rapporté près d'un million de dollars.

Le ministre nous a affirmé aujourd'hui que les recettes provenant de la vente de ces pièces pour les Olympiques de 1988,

seront beaucoup plus élevées. Il faut s'en réjouir. J'espère simplement que le programme des pièces aura le succès escompté par le ministre, ce qui nous permettra de financer une bonne partie des Jeux. Nous savons tous que des pièces avaient été frappées au profit des Jeux de 1976 et qu'elles sont restées en vente pendant quelques années encore après les Jeux.

A quelques reprises, nous avons téléphoné au bureau du ministre pour nous renseigner sur le programme de pièces, mais je dois dire, hélas que les collaborateurs du ministre n'étaient pas trop loquaces à ce sujet. Après avoir entendu le ministre aujourd'hui, je comprends mieux maintenant pourquoi nous n'avons pu obtenir les informations demandées. Enfin, j'ai bon espoir d'en apprendre bien davantage lors de séances d'information.

Monsieur le Président, notre parti approuve sans réserve le projet à l'étude. Nous nous sommes mis d'accord pour ne pas prolonger le débat, ce que je me garderai bien de faire. Pour terminer, je profite de l'occasion pour souhaiter un très Joyeux Noël au ministre et un joyeux retour du recensement de 1986.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Je m'en tiendrai moi aussi à de très brèves observations, monsieur le Président, de façon que la Chambre puisse aborder au plus tôt l'important projet de loi dont le débat doit débiter incessamment. Nous reconnaissons que le projet de loi à l'étude vise simplement à modifier la Partie II de l'annexe de la Loi sur la monnaie pour permettre de hausser la valeur des pièces visant à commémorer les Jeux olympiques. Quoi qu'il en soit, nous entretenons à son égard deux ou trois réserves. Puisque nous n'aurons pas l'occasion de les examiner en comité, je tiens à les signaler à la Chambre, de façon que le ministre ou ses collaborateurs puissent y réfléchir.

● (1230)

Quant aux perspectives de vente de ces pièces commémoratives sur le marché mondial, la Monnaie royale canadienne estime, semble-t-il, qu'elles ne sont guère brillantes. Comme on a eu tendance jusqu'ici à les frapper en trop grand nombre, leur valeur s'en trouve considérablement réduite. Voilà pourquoi il est très difficile d'estimer la valeur véritable de ces pièces sur le marché.

Nous tenons à nous assurer que la frappe de ces pièces sera limitée, d'autant plus que la vente au Canada des pièces frappées pour commémorer les Jeux américains fut bien inférieure aux prévisions. Comme ces pièces sont perçues avant tout comme des souvenirs de ces jeux et comme un moyen d'en assurer le financement, nous tenons à ce que le ministre veuille à en limiter la frappe à un nombre réaliste.

Le ministre a indiqué que ces pièces se vendraient dans le monde entier. Je demande au ministre d'informer la Chambre le plus tôt possible du nom de l'entreprise qui obtiendra les droits de distribution de ces pièces commémoratives sur le marché international. Une entreprise française a collaboré avec les Américains et la Banque royale s'est occupée d'écouler les pièces américaines au Canada. Il me semble que nous devrions savoir qui détiendra les droits de distribution des pièces canadiennes sur le marché mondial.

Je voudrais faire une suggestion quant à l'utilisation des recettes tirées de la vente de ces pièces. Le ministre a déclaré que les recettes devaient servir à payer diverses installations nécessaires aux Jeux olympiques de 1988. Je trouve que si la